

Assemblée communale ordinaire du jeudi 13 décembre 2018 à la halle de gymnastique

L'Assemblée communale a été régulièrement convoquée par la voie du Journal officiel n° 43 du 21 novembre 2018 et par la publication communale du 21 novembre 2018.

Présidence : M. Bernard Michel, Vice-Président des Assemblées

Procès-verbal: Il est tenu par la secrétaire communale

Participants : 45 personnes

Scrutateurs : M. Willy Blaser et M. Christian Dünki

M. le Vice-Président ouvre l'Assemblée en souhaitant la bienvenue aux participant(e)s.

M. le Vice-Président donne lecture de l'ordre du jour. Il est accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 juin 2018.
2. Approuver le règlement concernant les inhumations et le cimetière de la commune mixte de Courtedoux.
3. Prendre connaissance et approuver le budget 2019, la quotité d'impôts et les taxes communales.
4. Divers.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2018

M. le Vice-Président informe l'Assemblée que le procès-verbal a été diffusé sur le site internet de la commune et qu'il était possible de venir en prendre connaissance au bureau communal. Il sera approuvé sans lecture. M. le Vice-Président demande à la secrétaire communale si des demandes de modifications écrites lui sont parvenues. La secrétaire communale répond par la négative. Comme il n'y a pas de remarque particulière, l'Assemblée approuve ce procès-verbal sans lecture.

2. Approuver le règlement concernant les inhumations et le cimetière de la commune mixte de Courtedoux

M. le Vice-Président demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce point. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. Fabian Zürcher, conseiller communal en charge du cimetière, pour la présentation de ce règlement.

M. Zürcher donne lecture du règlement.

Suite à cette lecture, M. le Vice-président ouvre la discussion. Pas de question.

La parole est donnée une nouvelle fois à M. Zürcher pour la lecture du règlement tarifaire. Suite à cette lecture, M. le Vice-président ouvre à nouveau la discussion. M.

François Minger, maire, précise que les tarifs ont été repris des communes voisines. M. Bruno Zürcher se demande si les tarifs ont été changés par rapport à ceux appliqués dans l'ancien règlement. M. Fabian Zürcher lui répond que seuls les frais de nivellement pour les tombes doubles ont été augmentés de fr. 100.--.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président clôt la discussion, puis demande à l'Assemblée :

Approuvez-vous le règlement concernant les inhumations et le cimetière de la commune mixte de Courtedoux ?

L'Assemblée approuve le règlement à l'unanimité.

M. le Vice-président demande encore à l'Assemblée :

Approuvez-vous le règlement tarifaire concernant les inhumations et le cimetière de la commune mixte de Courtedoux ?

L'Assemblée approuve le règlement tarifaire à l'unanimité.

3. Prendre connaissance et approuver le budget 2019, la quotité d'impôts et les taxes communales

M. le Vice-Président demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce point. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

M. le Vice-Président donne la parole à M. Yanick Matthey, conseiller communal en charge des finances, pour la présentation de ce budget.

M. Matthey présente les bases de ce budget, soit les taxes communales qui restent inchangées par rapport à 2018.

Ensuite, M. Matthey présente les particularités de ce budget qui prévoit un excédent de charges de fr. 43'290.--. Les charges de fonctionnement s'élèvent à fr. 3'207'516.— et les produits à fr. 3'164'226.--. Les charges nettes du budget d'investissement se montent à fr. 1'320'000.--.

M. Matthey annonce un prélèvement sur les provisions d'impôts pour fr. 70'000.--.

La recapitalisation de la CPJU coûtera fr. 15'000.— à la commune de Courtedoux (2,5 mio sur 2 ans pour l'ensemble du Canton).

L'an prochain, les communes devront préparer le passage au nouveau système comptable MCH2, de ce fait, le Conseil communal a prévu fr. 20'000.— sous rubrique 0130.319.00 (frais divers administration). Les charges sociales augmenteront de fr. 27'000.--, en rapport avec la masse salariale. Enfin les amortissements augmenteront de fr. 37'000.— et les intérêts de fr. 13'000.--, ces augmentations sont principalement liées au crédit de la rue du Collège qui sera consolidé prochainement.

M. Matthey présente ensuite le budget de fonctionnement par rubrique, où l'on peut constater que les rubriques instruction/formation et aide sociale sont en

augmentation pour 2019. D'autre part, les recettes d'impôts pour 2019, sont en augmentation.

M. Matthey en vient à la présentation du compte de fonctionnement par rubriques : Il rappelle les fr. 20'000.— prévus pour le passage au MCH2 (nouvelle comptabilité communale).

Au niveau des travaux publics, M. Matthey précise que les charges salariales sont en augmentation, étant donné que deux voyers communaux seront employés durant les mois de février et mars 2019. En effet, M. Willy Blaser prendra sa retraite à fin mars 2019. Il sera remplacé par M. Cyril Guenin qui prendra ses fonctions en février prochain.

Pour l'entretien des routes, c'est fr. 15'000.— de prévu, ces frais seront limités ces prochaines années, vu l'entretien courant qui a été fait ces dernières années. M. Matthey en vient au déneigement où un montant de fr. 11'000.— est prévu en 2019, étant donné que ces travaux seront sous-traités cet hiver.

Pour le cadastre, c'est uniquement fr. 5'000.—, étant donné que le remboursement de l'avance cadastrale au Canton est échu cette année. Enfin concernant l'aménagement du territoire, c'est fr. 12'000.— de budgétisés pour le financement du PDR (plan directeur régional).

M. Matthey passe maintenant à la rubrique instruction/école où les rubriques des salaires liés à la conciergerie ont été adaptées comme celles des travaux publics.

Pour l'entretien des bâtiments communaux -rubrique 0511.314.00- c'est fr. 25'000.— de budgétisés, ce montant comprend l'entretien de la ventilation de la halle de gymnastique. Toujours concernant les bâtiments communaux, M. Matthey précise qu'un montant de fr. 5'000.— a été prévu pour un mandat d'étude concernant la sécurité de ces bâtiments.

M. Matthey en vient au Cercle scolaire du Creugenat, où la participation de notre commune se montera à fr. 49'125.—. A noter que ces écolages varient toujours en fonction du nombre d'élèves.

Pour les traitements de l'enseignement, rubrique 0590.351.00, c'est fr. 745'000.— annoncés par le Canton. Sont compris dans cette rubrique les frais relatifs à la recapitalisation de la CPJU – fr. 15'000.— pour Courtedoux.

M. Matthey passe à l'aide sociale, où un montant de fr. 60'000.— a été prévu pour 2019, étant donné que quelques nouveaux cas sont arrivés dernièrement.

La subvention au Canton se monte à fr. 257'000.—, il s'agit ici de chiffres annoncés par le Canton.

Enfin concernant la rubrique 668.365.00, visiteuses aux malade, le Conseil communal a prévu un montant de fr. 2'000.—.

M. Matthey parle maintenant des intérêts des dettes consolidées, où un montant de fr. 66'171.— a été prévu. Pour les amortissements, c'est un montant de fr. 121'384.— qui est prévu. Ces chiffres sont toujours liés à l'évolution des dettes.

En ce qui concerne la loge du Pilay, M. Matthey précise qu'un montant de fr. 5'000.— a été prévu pour une étude concernant des travaux d'entretien. Un montant de fr. 20'000.— sera prélevé au fonds du Pilay. De plus, un montant de fr. 70'000.— a été

budgetisé pour un prélèvement sur le fonds communal (réserve) + fr. 5'000.— pour les pertes sur débiteurs.

M. Matthey passe aux rubriques des impôts où les impôts sur le revenu des PP sont en augmentation, soit fr. 1'610'000.--. Les impôts sur le bénéfice et le capital des PM sont également en augmentation, soit fr. 300'000.--. Pour l'impôt frontaliers, c'est fr. 90'000.—de prévus. A noter que pour cette année, la commune n'a pas encore été payée, la France devant encore s'acquitter de sa facture auprès de la Confédération. M. Matthey parle encore des partages d'impôts, comme par exemple les impôts de la Banque Raiffeisen qui sont encaissés par Courtedoux (siège social) et redistribués ensuite aux autres communes. C'est fr. 160'000.— de budgetisés pour cette rubrique 0912.340.01. M. Matthey précise encore que le versement au fonds de péréquation cantonal se montera à fr. 3'121.— en 2019.

M. Matthey parle maintenant des services communaux. Rien de particuliers pour les ordures ménagères qui s'équilibrent. Pour les inhumations le Conseil communal a prévu fr. 10'000.— pour la création d'un columbarium. Pour le service des eaux, M. Matthey annonce un montant de fr. 30'000.— pour l'installation de nouveaux compteurs numériques. Le relevé pourra ainsi se faire depuis l'extérieur, comme pour les compteurs électriques, cela simplifiera grandement le travail du voyer communal qui peine à trouver les gens à leur domicile pour ce relevé du compteur d'eau. Enfin concernant le service des forêts, pas de changement par rapport à cette année.

Au vu de toutes ces explications, M. Matthey rappelle donc le déficit de ce budget de fonctionnement qui se monte à fr. 43'290.--.

M. Matthey passe aux investissements où fr. 100'000.— sont prévus pour le réaménagement de la Combatte et de la rue du 23-Juin, secteur entretien des route (génie civil) de même que fr. 400'000.— pour les canalisations et fr. 300'000.— pour le service des eaux, toujours pour le même chantier dont le début des travaux est prévu pour le printemps 2019.

En ce qui concerne l'entretien des routes, M. Matthey annonce encre fr. 100'000.— pour la pose d'une couche ECF (couche d'enrobé) à la route de Varandin.

M. Matthey en vient à l'aménagement du territoire où le Conseil communal a budgetisé fr. 50'000.— pour la viabilisation du lotissement Le Collège. Une esquisse du projet sera présentée tout à l'heure.

Au niveau des bâtiments et place d'école, c'est fr. 150'000.— pour le remplacement des fenêtres au bâtiment communal, fr. 25'000.— pour un accès-handicapé ainsi que fr. 20'000.— pour la numérisation des moyens d'enseignement à l'école (achat de TPI).

Suite à toutes ces explications, M. le Vice-président remercie vivement M. Matthey et ouvre la discussion.

M. Jean-Paul Faivre s'interroge concernant la contribution de la commune au SIDP en faveur du projet patinoire. M. Matthey lui répond que, depuis 2013, la commune verse fr. 16'000.— par année au SIDP pour la rénovation de la patinoire. M. Minger précise que les communes ont d'abord dû constituer un fonds de rénovation avant

que le SIDP ne devienne propriétaire de la patinoire et en assume directement les frais d'entretien. M. Jean-Paul Faivre se demande si ces coûts sont en augmentation suite à la votation du 1^{er} juillet dernier et donc à la décision de créer deux champs de glace. M. Matthey lui répond qu'aucune augmentation n'a été annoncée pour l'instant, mais il est possible que la situation change lorsque les travaux auront été réalisés.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président clôt la discussion et propose de passer au vote. Il demande à l'Assemblée :

Approuvez-vous le budget 2019, la quotité d'impôts et les taxes communales ?

L'Assemblée approuve ce budget 2019 à l'unanimité.

4. Divers

M. le Vice-Président donne la parole à M. Grégory Franc, conseiller communal en charge des bâtiments communaux et de l'école, pour un état des lieux concernant le réaménagement de la grange à la rue du Collège 31F.

M. Franc parle de plusieurs axes de travail, à savoir le travail avec l'architecte qui est en cours, la demande de permis qui devrait pouvoir être déposée pour début mars prochain et donc un début des travaux avant l'été 2019.

En parallèle, un important travail avec le SAS (Service de l'action sociale) concernant une structure d'accueil pour enfants est en cours. Un dossier -réalisé entre les communes de Bure et de Courtedoux- a été déposé au SAS. Le SAS est entrain de réaliser une étude concernant les structures d'accueil pour enfants sur l'ensemble du Canton. La commune sera intégrée au groupe de travail. Une réponse nous parviendra ce printemps.

Enfin des dossiers de demandes de subventions sont en cours d'élaboration et doivent être expédiés cette année encore, voire en début d'année prochaine.

M. Franc rappelle l'article paru dans le journal « Le Quotidien Jurassien » du 24 novembre dernier et le souhait du Conseil communal de créer un groupe de travail avec la population de Courtedoux pour une réflexion sur le réaménagement de cette grange. Les bases étant déjà posées, à savoir une zone commerciale, un local de voirie, une structure UAPE ainsi qu'une salle multifonctions. Une première rencontre aura lieu le jeudi 24 janvier 2019, à 18h00. Un bulletin d'inscription sera distribué demain 14 décembre par l'intermédiaire de la publication communale de décembre.

Les personnes inscrites auront la possibilité de partager leurs idées ainsi que leurs attentes, afin que le Conseil communal parte dans les bonnes directions avec ce projet. En effet, M. Franc rappelle la dernière Assemblée communale du 21 juin, lors de laquelle plusieurs idées avaient été émises par la population.

Suite à toutes ces explications, M. le Vice-Président ouvre la discussion.

Mme Renée Zürcher demande si le SAS est bien le service de l'action sociale. M. Franc lui répond par l'affirmative.

Mme Jelica Aubry demande si le Conseil communal a prévu de faire un sondage auprès de la population concernant une structure d'accueil pour enfants. Elle pense qu'il serait intéressant de connaître les besoins de la population. M. Franc lui répond

que le sondage est prêt, mais que le SAS nous a déconseillé d'envoyer un sondage à ce stade, en effet, nos chiffres sont suffisamment positifs. Le sondage sera éventuellement envoyé à la population, après l'étude réalisée par le SAS.

M. Félix Pose se demande si les chiffres donnés par le Canton représentent la réalité et que se passera-t-il si des différences sont constatées ? M. Franc lui répond que les chiffres sont donnés par la commune, il y a donc possibilité d'anticiper.

M. Félix Pose s'interroge par rapport à l'article qu'il a pu lire dans le journal « Le Quotidien » du 11 décembre dernier et la commune de Bure ? M. Franc lui répond que cet article n'était pas complètement juste. En effet, à ce jour, Courtedoux est porteur du dossier, la commune de Bure est donc antenne de Courtedoux, contrairement à ce qui a été écrit dans le journal. La structure principale se trouvera à Courtedoux. Il est certain que Bure peinerait à fonctionner sans Courtedoux, étant donné que sa démographie est en baisse.

M. Franc précise encore que, selon l'article paru le 11 décembre, le dossier aurait été refusé par le SAS. Cette information est fautive car le dossier est en attente de validation par le Gouvernement.

Mme Jelica Aubry se demande si le projet de réaménagement de la grange pourra voir le jour dans tous les cas, avec ou sans structure d'accueil ? M. Franc lui confirme que le projet aboutira dans tous les cas, mais que la structure d'accueil est très importante.

M. Bruno Zürcher rappelle la dernière Assemblée communale du 21 juin, lors de laquelle M. Franc avait précisé que la concrétisation complète du projet était tributaire des subventions obtenues par le SAS.

M. Franc précise encore que le Conseil communal travaille en parallèle sur un projet collaboratif afin de trouver une alternative à la gestion de notre structure d'accueil. De plus, les subventions liées à la loterie romande sont tant pour la structure d'accueil et tant pour le projet de réaménagement de la grange.

La parole n'étant plus demandée à ce sujet, M. le Vice-Président, donne la parole à M. François Minger, maire, pour une présentation de l'avant-projet de réaménagement de la rue de la Combatte et du 23-Juin :

M. Minger présente l'étendue du projet, soit du giratoire près du garage Jobin jusqu'à la place St-Martin. Il précise que le Canton est le maître d'ouvrage, la commune est un partenaire du projet.

M. Minger parle de différents constats, comme par exemple l'identification du secteur comme une zone à risque pour les piétons par la commission des travaux publics. D'autre part, M. Minger déclare que le stationnement perpendiculaire de la route cantonale à la place St-Martin ne sera plus admis par le SIN. Des mesures PGEE seront nécessaires (interventions sur nos canalisations), la conduite d'alimentation en eau potable est hors d'âge. M. Minger précise encore que BKW a un projet d'enfouissement des lignes. Les arrêts de bus devront être modifiés pour répondre à la norme Lhand jusqu'en 2023. Il s'agira de refaire un gabarit routier de zone 30km/h, le pavage de la route (virage de l'ancienne cure) n'est pas un patrimoine protégé, il ne sera donc pas conservé. Par contre l'allée d'arbres (tilleuls) est un patrimoine protégé.

M. Minger en vient à la présentation du plan qui comprendra un itinéraire piétonnier du garage Jobin jusqu'à la place St-Martin. Des emprises devront être prélevées chez Roy, afin d'adapter l'arrêt de bus et de faire en sorte que les gens n'attendent plus le bus directement sur la parcelle de M. Roy. L'arrêt de bus sera donc plus éloigné de chez Roy qu'actuellement.

M. Minger rappelle que tout le secteur sera en zone 30km/h, la rue aura une largeur courante de 5m, avec des élargissements allant de 6m à 7.50m, avec un rétrécissement lorsqu'elle passe devant les maisons existantes (maison de Mme Marthe Vallat par exemple) à 4,4m, avec modérateurs de trafic.

M. Minger précise que ces dimensions sont suffisantes car nous ne sommes pas ici dans une zone de grosse densité de circulation, à savoir qu'environ 750 véhicules empruntent cette rue tous les jours.

M. Minger poursuit en parlant d'une largeur minimale de la route de 5m avec trottoir qui sera construit contre un mur.

M. Bruno Zürcher se demande s'il s'agira de trottoirs franchissables ? M. Minger lui répond par l'affirmative, le trottoir sera toutefois infranchissable aux endroits de modération de trafic.

M. Minger poursuit en expliquant que ce trottoir s'interrompt au niveau de la Chaive. Les arbres seront à remplacer (compenser), M. Minger a pensé à des peupliers par exemple. Après la Chaive, la largeur de la route sera de 6m, sans trottoir, les piétons devront donc passer par la rue de la Chaive pour leur sécurité.

M. Francis Berberat souhaite intervenir concernant la vue qui est protégée à cet endroit, il précise que des peupliers sont des arbres très hauts, est-ce la bonne solution ? En effet, M. Bruno Zürcher propose de planter les arbres plus bas qu'ils ne le sont actuellement, il pense éventuellement à des cognassiers. M. Minger prend note de ces remarques, ces remplacements d'arbres protégés seront encore à définir.

M. Jacques Petignat se demande s'il n'y aurait pas moyen de faire changer d'avis M. Berthold du patrimoine historique concernant ces arbres protégés. Il faudrait évaluer les valeurs des arbres à compenser. M. Minger pense qu'il y aura encore moyen de négocier avec le patrimoine en temps voulu.

M. Minger poursuit sa présentation et arrive au virage de l'ancienne cure où la route aura une largeur de 7,5m. Un itinéraire piéton, via les « Vies de Dô », en direction de la rue du Collège sera créé. Une emprise sera faite chez M. Ernest Michel.

M. Minger précise encore que la route aura toujours une largeur supérieure à 5m, la largeur des trottoirs se situera entre 1m et 1,5m.

Enfin, M. Minger arrive à la place St-Martin, où l'arrêt de bus sera réaménagé. Le stationnement perpendiculaire à la route cantonale ne sera plus autorisé, il y aura donc lieu de recréer des places de parc. Dans le projet, la commune projetée de démolir les escaliers, afin de créer des places de stationnement le long de la rue du Boitchelat, en direction de l'église. M. Minger précise encore que les piétons seront prioritaires dans tout le secteur, étant donné que nous serons en zone 30km/h

Au terme de toutes ces explications, M. le Vice-Président ouvre la discussion.

M. Félix Pose remarque qu'il n'y aura plus de passage pour piétons marqué, étant donné que nous serons en zone 30km/h, il se demande où traverseront les élèves, en direction de la banque Raiffeisen, lorsqu'ils se rendent à l'école ? M. Minger confirme qu'il n'y aura plus de passage pour piétons, vu la zone 30km/h, il y aura toutefois possibilité de faire des marquages au sol « attention aux enfants » dans

tout le secteur. M. Pose pense qu'il faudra trouver des moyens de marquer les passages afin que tous les enfants traversent la route au même endroit. M. Minger a bien pris note de cette remarque pertinente.

M. Denis Gatherat pense que c'est plus clair pour les jeunes enfants lorsque les passages pour piétons sont réellement marqués, peu importe dans quelle zone nous trouvons.

Mme Bernadette Theubet déplore le fait que peu d'automobilistes respecteront le 30km/h. M. Minger rappelle que le radar sympathique a été placé à la Combatte durant un mois. 6'000 véhicules ont respecté le 30 à l'heure. La plus haute vitesse a été relevée à 70km/h, en pleine nuit. Les statistiques du radar sympathique seront publiées prochainement sur le site internet de la commune.

M. Dominique Guenin pense que ce radar ne devrait pas être laissé aussi longtemps à la même place, il devrait être placé à la hauteur de chez M. Christian Dünki, car c'est à cet endroit que les automobilistes accélèrent. M. Minger confirme que ce radar sera déplacé à différents endroits, il n'a toutefois pas pu être placé où le Conseil communal l'aurait souhaité, car il était impossible de le fixer à certains poteaux.

Toujours concernant ce radar sympathique, M. Félix Pose se demande si les chiffres de la rue du Collège sont disponibles. M. Minger lui répond par l'affirmative, ils seront publiés prochainement sur le site internet.

M. Jacques Petignat souhaite encore intervenir concernant ce projet de réaménagement. En effet, il pense que le réaménagement de la place St-Martin coûtera cher, vu cette interdiction de parcage perpendiculaire, il pense qu'il faudra bien négocier ces aménagements avec le Canton. M. Minger a bien pris note de cette remarque.

M. Bruno Zürcher rappelle encore le coût très élevé des escaliers de la place St-Martin, rénovée en l'an 2000.

M. Denis Gatherat s'inquiète concernant le début des travaux et la déviation du trafic. M. Minger lui répond que les travaux débiteront en 2019 et qu'il faudra trouver des solutions afin de gérer le trafic en temps voulu.

Mme Emmanuelle Vallat pense que le futur aménagement de la place St-Martin n'est pas très adapté à la sécurité des enfants ni des automobilistes. En effet, les enfants traverseront près de la banque et monteront en direction du Boitchelat, alors que des voitures stationneront à cet endroit.

M. Félix Pose partage l'avis de Mme Vallat et se demande si la commune a l'obligation de louer des places de parc aux locataires d'appartements. M. Minger lui répond qu'actuellement un projet de construction peut être refusé, si le bâtiment ne prévoit pas le nombre nécessaire de places de parc. Il précise encore qu'aux alentours de la place St-Martin, les locatifs sont déjà en place et que le nombre de place nécessaire est d'environ 10/12. M. Matthey rappelle également que cette place se trouve devant l'église, il y a donc une réelle nécessité à garder un minimum de place de stationnement à cet endroit.

M. Grégory Franc, conseiller communal, confirme que le projet présenté ce soir sera moins dangereux que la situation actuelle, où les enfants ont très peu de visibilité en face de la banque, lorsque des voitures sont parkées.

M. Olivier Jobin souhaite encore prendre la parole et constate que la nouvelle route sera plus étroite que l'ancienne. M. Minger lui répond par l'affirmative, la nouvelle route sera dimensionnée selon les directives de l'OFROU, les gabarits routiers seront donc adaptés à une norme 30km/h et non 50km/h comme c'est le cas actuellement.

Mme Bernadette Theubet se demande encore si les places de parc seront marquées à nouveau en bas la rue de la Chaive. M. Minger lui répond par l'affirmative, elles seront marquées au printemps.

La parole n'étant plus demandée à ce sujet, M. le Vice-Président donne la parole à M. Yanick Matthey, conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire, pour une présentation d'une esquisse du futur lotissement Le Collège :

M. Matthey explique que l'année 2018 a été une année de réflexion par rapport à ce projet de lotissement. En effet, les différentes remarques récoltées lors des assemblées communales ont été prises en compte, la qualité de vie, la sécurisation des piétons, l'intégration du projet « grange », la compensation des vergers sur place, sont les différents aspects pris en compte pour la réalisation de cette esquisse.

M. Matthey présente le plan du secteur à l'assemblée où l'on peut apercevoir différentes zones vertes qui séparent l'école des habitations actuelles. L'accès aux terrains se fera par la rue du Collège. Deux parcelles pourront accueillir deux locatifs, derrière, deux-trois petites parcelles (env. 400 m²) pourront accueillir des habitations mitoyennes, les trois parcelles restantes, plus grandes, pourront accueillir des maisons individuelles. Avec ces zones vertes, nous pourrons compenser les vergers sur place précise M. Matthey, comme cela avait été proposé lors d'une Assemblée communale. De plus, un accès-piétons depuis la banque Raiffeisen jusqu'à la rue du Collège verra le jour, à travers ce lotissement.

Suite à cette présentation, M. Matthey explique que cette esquisse sera transmise au bureau d'ingénieurs Buchs & Plumey, afin d'obtenir des plans officiels pour approbation lors d'une prochaine Assemblée communale.

M. le Vice-Président ouvre la discussion.

Mme Renée Zürcher s'interroge au sujet des places de parc près de la grange. M. Matthey explique qu'il s'agira des mêmes places qui existent déjà actuellement. Mme Renée Zürcher pense que le nombre de places est insuffisant, vu les projets à venir. M. Matthey lui précise toutefois que des places de stationnement verront le jour aux alentours des nouveaux locatifs, de plus, le bureau d'ingénieurs affinera le projet, en tenant compte des places de parc nécessaires au bon fonctionnement du secteur.

M. Denis Gatherat s'interroge concernant toutes ces zones vertes ? ne sont-elles pas trop importantes par rapport à des parcelles de 400 m² ? M. Matthey lui rappelle qu'il

s'agit ici d'une esquisse et qu'il faudra faire des pondérations et voir ce que l'on compensera réellement sur place.

La parole n'étant plus demandée à ce sujet, M. le Vice-Président donne la parole aux citoyens :

M. Bruno Zürcher souhaite connaître l'état d'avancement du futur lotissement La Banderatte.

M. Matthey lui explique qu'il s'agit d'un travail de longue haleine, l'avant-projet est ficelé. Comme beaucoup de terrains privés sont compris dans ce lotissement, il y a beaucoup de discussions avec les propriétaires privés. M. Matthey confirme toutefois que le dépôt public aura lieu tout prochainement, mais que nous allons au-devant d'oppositions. M. Matthey, tout comme l'ensemble du Conseil communal pensent que le lotissement Le Collège verra le jour avant celui de La Banderatte.

M. Jacques Petignat se demande que deviendront les gabarits couchés en bas du village, le long de la route cantonale ? Mme Maëlle Wenger, conseillère communale en charge des permis de construire, déclare que le dossier « Résidence Bonheur » est en cours de traitement au Canton, le projet ne peut toutefois pas encore être publié.

M. Félix Pose se demande où en est ce projet ? M. Minger lui répond qu'il s'agit toujours du projet initial, donc des appartements protégés.

M. Francis Berberat se demande jusqu'à quand restera la roulotte de l'entreprise Donzé sur la place en tartan, près de l'école ? M. Jacques Petignat, responsable des travaux liés aux réfections des rues du Collège et de la Chaive (DGT), se chargera de la faire enlever rapidement. M. Berberat remercie d'ores et déjà M. Petignat.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président, remercie l'Assemblée pour sa participation active et invite tous les participants à partager le verre de l'amitié.

M. le Vice-Président lève cette Assemblée, en souhaitant de joyeuses Fêtes de fin d'année à chacune et à chacun, il est 22h00.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
Le Vice-Président : La Secrétaire :

Bernard Michel

Karine Cerf